



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 26958

Texte de la question

Mme Arlette Grosskost attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les contrats dits ESR - engagement à servir dans la réserve - des chirurgiens-dentistes. Ces contrats permettent aux chirurgiens-dentistes qui le souhaitent de consacrer une partie de leur temps libre, en complément de leur activité professionnelle, au service de la Nation. Alors que la fédération lance une enquête afin de déterminer quels pourraient être les motivations pour les jeunes praticiens de s'engager dans de tels contrats, elle s'interroge sur les actions que pourraient mettre en œuvre les pouvoirs publics pour motiver ces praticiens à s'engager auprès du service de santé des armées quelques jours par an.

Texte de la réponse

Le service de santé des armées (SSA) dénombre à ce jour 189 réservistes chirurgiens-dentistes. Le partage des valeurs de l'institution militaire et du service (esprit d'équipe, solidarité, gestion du risque, volonté de réussir dans l'action...) constitue la principale motivation conduisant ces spécialistes à souscrire un engagement à servir dans la réserve. Ces personnes témoignent également un intérêt marqué pour l'exercice de leur activité dans un contexte extérieur à leur environnement quotidien, en intégrant l'équipe d'un centre médical ou d'un hôpital d'instruction des armées, ou en étant projetées en mission de courte durée ou en opération extérieure. Enfin, elles peuvent être attirées par la possibilité de bénéficier, au sein de la réserve militaire, d'une progression de carrière venant concrétiser la reconnaissance de leurs actions menées au service de la Nation. Le SSA développe plusieurs axes de communication afin d'inciter les chirurgiens-dentistes à rejoindre la réserve. A destination des étudiants, il organise, dans les universités, des conférences et des modules optionnels d'enseignement portant sur la connaissance du service. Pour les praticiens installés, des articles sont publiés à leur attention dans les revues professionnelles. Toutefois, le plus souvent, le contact direct avec les intéressés et l'exposé personnalisé des opportunités qu'offre le SSA représentent les éléments décisifs aboutissant à leur recrutement. C'est pourquoi le SSA met aussi l'accent sur le travail en réseau qui permet, grâce à la proximité des échanges qu'il offre, d'atteindre plus directement les professionnels concernés. Par ailleurs, il convient de préciser qu'au niveau du ministère de la défense, un site interarmées consacré à la réserve militaire, permettant d'atteindre un large public, sera ouvert au début de l'année 2014. Il abritera une bourse aux emplois informant les visiteurs sur les différents types d'activités proposés et le lieu de leur exercice. Chacun pourra faire acte de candidature pour un poste, déposer un curriculum vitae et nouer un contact afin d'obtenir de plus amples renseignements sur le domaine de la réserve qui l'intéresse. Le SSA sera bien entendu présent sur ce site.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Grosskost](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26958

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5180

Réponse publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8699